

Saint-Philémon, le 10 février 2011

Envoie par courriel le 10 février 2011

PROJET ÉOLIEN MASSIF DU SUD

Réponse à la question complémentaire du 4 février 2011 (DQ26)

Dans le cadre de ses responsabilités, la municipalité devra toujours soutenir le Parc régional et ce même avec l'apport de revenus additionnels provenant du projet éolien.

C'est d'autant plus vrai que le développement qui pourra enfin s'intensifier demandera une implication plus importante en termes de sécurité et de surveillance à l'intérieur du parc. Surtout que l'accueil du parc est situé sur le territoire de Saint-Philémon.

Comme je l'ai expliqué à l'intérieur de mon mémoire il est certain qu'il va avoir moins de pression pour mettre le 5 000 \$ par année suite à l'avènement des éoliennes. Notre participation financière devrait se faire plus par projets ponctuels. Les redevances des éoliennes devraient contribuer au fonctionnement du parc.

Comme par le passé, les politiques du fonctionnement du parc ont toujours été faites avec les deux MRC et les quatre municipalités concernées.

Daniel Pouliot, maire
Municipalité Saint-Philémon